



Comment reprend t on l'ancienneté sur un bulletin de salaire?

Par **anavye**, le **31/08/2010** à **13:06**

Bonjour,

en CDI 7 heures par semaines je suis passée cadre depuis octobre 2009.

- le cabinet comptable qui fait les bulletins de salaire, dit n'avoir été informé qu'en mai 2010 et affirme ne pouvoir reprendre d'ancienneté qu'à partir de janvier 2010, y a t- il réellement des contraintes comptable pour ne pas reprendre l'ancienneté depuis octobre 2009?

- en régularisant ma situation sur le bulletin de mai 2010, le montant de la CGS déductible et des cotisations à l'URSAFF sont calculés à partir de la totalité de mes salaires depuis janvier 2010, je cotise donc deux fois, est-ce légal?

- j'ai envoyé un mail au cabinet comptable, qui est resté lettre morte, au téléphone on me répond de passer par la direction, je n'aurai pas le droit en temps que salarié à avoir des informations sur mon bulletin de salaire, est-ce vrai?

je vous remercie pas avance
Cordialement SB